

**COMMUNE DE PERON (AIN)**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 21 mars 2026

**OBJET : ELECTION DU MAIRE**

L'An deux mil vingt-six, le vingt et un du mois de mars, à dix heures, le Conseil Municipal de PERON étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale du Maire sortant, sous la présidence de M. Luc BARRIERE-CONSTANTIN, le plus âgé des membres du conseil.

Nbre en exercice : 23

Nbre présents : 23

Nbre votants : 23

**Etaient présents :**

Mmes CHARVET Sandrine, CUZIN Maryline, DECOMBAZ Virginie, FERROLLET Françoise, GUEDES PINTO Veronica, HUSSELSTEIN Evelyne, LESSARD Geneviève, MERIDJI Nathalie, PORTHA Emmanuelle, REBBOHA Sophie, REGARD Catherine, SIREILLES Lorraine, Conseillères Municipales,

MM. BAR-RHOUT Youssef, BARRIERE CONSTANTIN Luc, COLLET Rodolphe, FELIX-FIARDET Lucas, FOURNIER Sébastien, JOURDAIN Jérôme, LELAIZANT Yvan, MARTINOD Guillaume, MICHEL Gérard, PERRIER-DAVID Alexandre, VISCONTI Régis, Conseillers Municipaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le la Président, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Mme Françoise FERROLLET est candidate à la fonction de maire de la commune.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 23

A déduire : 01

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 13

Mme Françoise FERROLLET ayant obtenu vingt-deux voix, majorité absolue, a été proclamée maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après le bon déroulement des opérations de vote et compte rendu des résultats du scrutin,

PROCLAME Madame Françoise FERROLLET, Maire de la Commune de Péron et la déclare installée.

AUTORISE Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire.



F. FERROLLET